Pour vos Rhumes
vous serez de suite calmés par l'emploi du
SIROP BERTON
réservé aux grandes personnes
Le flacon : 9 fr. 00
(Impôt compris)
Pharm. du Progrès
163, GRANDE-RUE, 163
ROUBAIX

76e Année. — N° 354. Le numéro : 25 centimes DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 1931.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

	3 mois.	6 mois.	1 an.
Nord et limitrophes	22.00	40.00	76.00
Autres départements	23.00	43.00	80.00
Belgique	25.00	48.00	90.00
Union Postale : Tarif A.	35.00	70.00	140.00
— Tarif B.	50.00	100.00	200.00

ANNONCES
REDACTION
ROUBAIX 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 24, 9.69 et 19.04. Int. 6.
TOURCOING 26, rue Carnot. Tél. 37.
LILLE 5, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
PARIS 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.
MOUSCRON 105, rue de la Station. Tél. 5.44.
CHÈQUES POSTAUX 67 LILLE

POUR NOËL ET NOUVEL AN
GRAND ARRIVAGE de
Robes et Manteaux
Dernières Créations de Paris
à des
Prix Extraordinaires de
BON MARCHÉ
AU PALAIS DE LA NOUVEAUTÉ
49, Rue Pierre-Motte, 49
— ROUBAIX —
(près Boulevard Gambetta)
Prime à tout acheteur

BILLET PARISIEN

L'Amérique contre la révision des dettes

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 19 DÉCEMBRE (Minuit).

Le Congrès américain a ratifié le moratoire du président Hoover. De son côté, la Commission des finances du Sénat l'a également approuvé, mais cette approbation ne signifie nullement que les parlementaires des Etats-Unis soient prêts à montrer plus d'indulgence envers une nation débitrice de leur pays.

En acceptant le moratoire, le Congrès a spécifié que les dettes contractées par l'Europe envers l'Amérique ne devaient être ni annulées, ni RÉDUITES. *Cette recommandation, exprimée sous forme d'amendement au bill de ratification, est grave. Elle justifie les appréhensions que l'on nourrit en France à l'égard des dispositions américaines. Elle justifie notamment la politique du Gouvernement français qui consiste à n'accorder à l'Allemagne de nouvelles facilités de paiement qu'autant que nos créanciers nous en accorderont de semblables.*

Sans doute, l'appel lancé par le président Hoover en faveur d'une réduction des dettes de guerre n'a pas été entendu par son pays. Les Américains sont convaincus que l'Europe trouverait facilement l'argent nécessaire au paiement de ses dettes si elle entrait plus résolument dans la voie de la réduction des armements. Ils ne se demandent pas si ces armements ne sont pas nécessaires à certains peuples comme la France, qui sont bien obligés de faire face aux menaces que constitue pour eux l'esprit de revanche des pangermanistes. Ils ne s'occupent pas de savoir si les armements de la Russie qui défie à jamais tout contrôle sérieux ne mettent pas notre pays dans la nécessité de conserver une force matérielle capable d'y répondre. Ils ne voient pas si loin. Ils se bornent à englober l'Ancien Continent dans la même réprobation et la France n'est pas épargnée dans leurs critiques. Leur irritation leur conseille l'égoïsme sacré qu'ils pratiquent avec sérénité sans apercevoir les répercussions fâcheuses — et fâcheuses pour eux pour commencer — de leur politique.

Le président Hoover, après les entretiens qu'il avait eus avec M. Pierre Laval, semblait avoir mieux apprécié la situation américaine; mais s'il se montrait trop compréhensif, il serait désavoué par son pays, comme le fut le président Wilson.

Les Etats-Unis rendent impossible toute nouvelle révision du plan Young. D'ailleurs, l'Allemagne peut payer ce qu'elle doit aux termes de ce plan, ainsi que l'a proclamé le Comité de Bâle, mais un allégement du fardeau des dettes serait souhaitable pour tous.

A cette vérité, l'oncle Sam ferme ses oreilles.

R...

La Chambre américaine a ratifié hier le moratoire Hoover

New-York, 19 décembre. — La Chambre des représentants a ratifié le moratoire Hoover par 317 voix contre 100.

Mais le bill de ratification contient un amendement prévoyant qu'il n'y aurait ni annulation, ni réduction des dettes.

C'est après un débat extrêmement animé, qui a duré neuf heures et à l'occasion duquel les tribunes de l'assemblée étaient combles, que la Chambre des Représentants a ratifié le moratoire Hoover.

Le projet de ratification a été aussitôt envoyé au Sénat. M. Smoot, président de la Commission des finances de la haute assemblée, a déclaré que le Sénat examinerait demain le projet et qu'on s'attend à le voir ratifié avant mardi.

Le moratoire a été officiellement déposé sur le bureau du Sénat qui a refusé, cependant, de discuter ce projet, avant lundi.

La Diète polonaise s'ajourne au 12 janvier

Varsovie, 19 décembre. — La Diète s'est ajournée au 12 janvier prochain.

LETTRE DE BRUXELLES

Une croisade de charité chrétienne

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

BRUXELLES, 19 DÉCEMBRE 1931.

Aujourd'hui, dimanche, dans toutes les églises et chapelles de Belgique, sera lue la Lettre de l'Episcopat belge sur la crise économique. Le JOURNAL DE ROUBAIX *en a donné, vendredi, un large résumé. Pour les évêques de Belgique, comme pour le Pape d'ailleurs, c'est par la charité et par la prière que la société peut être retirée de l'abîme de tribulations dans lequel elle glisse sans arrêt.*

Parlons aujourd'hui de la charité, et entendons bien la voix des évêques. Pour eux, la charité est prise dans son vrai sens, dans le sens chrétien. La charité consiste, certes, dans l'aumône et la bienfaisance. Mais ainsi comprise — et on la comprend souvent dans ce sens diminué — la charité n'est pas entière. Donner de son argent, c'est bien. Mais c'est surtout son cœur qu'il faut donner. Quand, dans les relations sociales, le cœur anime, couronne, fortifie, embellit les actes; quand, dans chaque homme, on reconnaît un frère, bien qu'on soit pauvre de richesses humaines, on apportera à autrui réconfort et consolation.

C'est cette charité que l'Episcopat belge s'efforce d'éveiller dans les esprits aux heures troubles que nous traversons. C'est cette charité, aussi, qu'il pousse à l'action, à ce qu'il appelle « une croisade de charité chrétienne ». Ah ! la charité catholique a sur elle des charges écrasantes. Ses œuvres innombrables crient au secours, atteintes, elles aussi, dans leurs forces vives par la crise. La charité catholique doit faire face sur tous les terrains où la primauté du spirituel est poursuivie avec une persévérance qui n'a d'égal que le courage.

Un exemple entre mille : Pour le chauffage et l'éclairage des écoles libres de la capitale, en huit jours de temps, les catholiques réunissent 400.000 francs. Il en faut encore autant. N'importe, l'Episcopat belge a confiance. Il demande à cette charité de faire « un effort extraordinaire et bien organisé ». Et là où elles existent, il en confie la direction aux « Conférences de Saint-Vincent de Paul ». Parce qu'elles ne font pas de bruit, ces sociétés ont paru à d'aucuns un peu démonétisées. Voici que, dans cette croisade de charité, c'est à elles que les évêques de Belgique confient le gouvernail, en leur prescrivant cependant de s'adjoindre des délégués des œuvres sociales chrétiennes si prospères en Belgique et de tous les organismes charitables existant.

L'unité dans l'action, et l'unité ayant pour base la paroisse, suivant les principes de l'action catholique. Rien ne peut être laissé au hasard dans cette croisade, qui s'intéressera avant tout « aux enfants, aux malades, aux vieillards et aux familles nombreuses ». Un appel extraordinaire sera adressé aux fidèles, le jour de Noël, « pour qu'ils se souviennent, devant la pauvre crèche de l'Enfant divin, de leur grave obligation de soulager et d'honorer la pauvreté. »

S...

L'ÉGLISE ET LA PAIX

Le cardinal Verdier, archevêque de Paris, dans sa dernière lettre pastorale, après avoir célébré ce « doux et charmant idéal de Noël, qui a été, est encore et sera toujours le meilleur agent de toute paix », ajoute :

« Il faut bien convenir que ce problème, quand il est posé dans l'ordre concret, a d'autres données encore et que plusieurs de ces données ne relèvent pas du seul idéal. L'Enfant Jésus dira un jour, quand il sera devenu le maître : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Rien de plus juste. Oui, ne confondons pas ce que Dieu lui-même a si nettement séparé. L'ordre en toutes choses reste toujours la première condition de la paix quelle qu'elle soit. Dans ce monde, ne l'oublions pas, les meilleures choses ont des aspects matériels dont il faut avoir souci. La paix, qu'elle soit sociale ou internationale, n'échappe pas à cette loi. Et si pour l'établir entre les peuples nous devons rappeler l'idéal de Noël, c'est-à-dire les exemples, les désirs, les grâces de celui que nous appelons le Prince de la Paix, nous devons aussi laisser à César le soin de préciser, de débattre au besoin les conditions matérielles sans lesquelles la paix ne pourrait avoir sa demeure sur terre ».

Le mausolée du maréchal Joffre à Louveciennes

(Wide World photos.)

Le tombeau du vainqueur de la Marne vient d'être construit à Louveciennes, dans le parc du domaine de « La Châtaigneraie », à l'endroit préféré du maréchal Joffre, où l'on accède par une allée bordée d'ifs. Le corps du maréchal y sera transféré l'été prochain.

Notre cliché montre le tombeau du maréchal. Le mausolée a été dessiné par Mme la maréchale qui s'est inspirée du temple de l'Amour de Versailles.

M. Manceron visite la région inondée en Tunisie

Tunis, 19 décembre. — Le résident général a visité hier, la région touchée par les récentes inondations de la Medjerdah.

Il s'est d'abord rendu à Elbathan, où il a été reçu par M. Fleury du Sert, vice-président de la municipalité de Tebourba, et par le commandant Francon.

A Tebourba, M. Manceron s'est entretenu longuement de la situation créée par les inondations, avec M. Auboire, président de l'Association des colons de Tebourba, et avec M. Gebert, ingénieur des travaux publics.

Le résident a félicité le maréchal des logis-chef Quenard, les gendarmes Garaud et Pennec, et le gendarme auxiliaire Khalifa, qui, pendant les heures difficiles, se sont dépensés sans compter.

M. Manceron s'est dirigé ensuite sur Chaouat et Dewedeida.

Dans le premier de ces centres, des colons s'étaient groupés autour de M. Touchard, président de l'Association des colons, pour exposer au résident leur situation.

Ils ont fait mention avec éloges des services rendus à tous par l'armée, en particulier par les éléments du 61me bataillon de chars de combat de Bizerte, qui ont pris part au sauvetage des habitants.

A Djedeida, important centre maraîcher, M. Pons, vice-président de l'Association des colons, a présenté à M. Manceron, plusieurs colons sinistrés.

Le résident général a pu constater que partout, les populations s'emploient avec énergie et activité, à remédier aux ravages de la crue, et que la confiance et l'espoir sont revenus chez les sinistrés.

LE TIGRE QUI ATTAQUA SON GARDIEN EN AVION

L'ARRIVÉE DE SHANGO A CROYDON

On sait qu'au cours de son transport en avion, d'Ostende à Croydon, le tigre Shango s'attaqua à son gardien, M. Mathies. Celui-ci, bien que blessé, réussit à maîtriser la bête et l'empêcha de se jeter sur les voyageurs. On assiste ici au débarquement du fauve à l'aérodrome de Croydon. (Wide World photos.)

UN TAMPONNEMENT sur la ligne Londres-Tilbury cause deux morts et fait cinquante blessés

Londres, 19 décembre. — Un train de voyageurs se rendant à Tilbury a tamponné un autre convoi par suite d'une erreur d'aiguillage. Deux personnes ont péri dans cet accident. L'une est le garde du train de marchandises tamponné ; l'autre un voyageur du convoi tamponneur, qui a succombé à ses blessures.

Le nombre des blessés serait de quarante à cinquante. Les deux voitures de tête du convoi tamponneur étaient pleines, et parmi les voyageurs se trouvaient un grand nombre d'enfants.

Un héritage qui tombe bien

(Wide World photos.)

M. HARNICHFEGER ET SA FAMILLE

Le concierge des usines de Hagondange, M. Harnichfeger, vient d'être appelé chez le notaire, à Luxembourg, pour justifier de sa descendance de la famille de Jean Reiner, son grand'oncle, né en septembre 1707, à Feis (Luxembourg).

M. Reiner s'était engagé dans l'armée française du temps de Louis XV, puis devint gouverneur d'un district d'une colonie indienne dont Louis XV lui fit cadeau pour « bons et loyaux services ».

Après la mort de M. Reiner, le territoire fut confisqué par les Anglais. Il était estimé à 275 millions de livres sterling.

Or, M. Harnichfeger est l'un des cinquante-huit héritiers de cet héritage respectable. Parmi les héritiers, il y a également le chancelier Brüning, qui s'est occupé de la restitution du bien confisqué en 1778.

"Mlle FRANCE 1932"

Paris, 19 décembre. — Cet après-midi, dans les salons d'en otre confrère *Comedia*, un jury d'artistes, présidé par le maître Paul Chabas, a procédé à l'élection de Mlle France 1932. Plus de soixante jeunes filles de Paris ou de province étaient venues briguer le titre.

Les membres du jury ont porté leur choix sur Mlle Line Caisson de Souza, qui a été élue Mlle France. C'est une Niçoise de 18 ans, brune, grande et mince, d'une ravissante distinction. Elle est d'origine brésilienne par sa mère.

Mlle Line Caisson de Souza se destine à la carrière artistique.

Mlle Europe sera élue à Nice, le vendredi 12 février.

LA POPULATION DES VILLES DE FRANCE

Nous avons publié hier la liste des dix-sept villes qui comptent plus de 100.000 habitants. Voici la liste de celles qui en comptent plus de 50.000 :

Mulhouse, 99.534; Limoges, 92.577; Dijon, 90.890; Grenoble, 90.748; Amiens, 90.211; Nîmes, 89.213; Rennes, 88.659; Montpellier, 83.924; Boulogne-Billancourt, 86.234; Angers, 85.602; Saint-Denis, 82.412; Villeurbanne, 82.038; Tourcoing, 81.972; Metz, 78.767; Tours, 78.585; Le Mans, 76.868; Perpignan, 73.962; Orléans, 71.666; Béziers, 71.527; Levallois-Perret, 71.181; Argenteuil, 70.657; Montreuil, 70.450; Calais, 70.213; Brest, 69.841; Versailles, 66.859; Asnières, 63.654; Besançon, 60.367; Troyes, 58.804; Caen, 57.528; Colombes, 57.313; Avignon, 57.228; Saint-Maur-des-Fossés, 57.164; Aubervilliers, 55.714; Clichy, 55.692; Courbevoie, 54.185; Neuilly-sur-Seine, 53.491; Saint-Ouen, 53.146; Boulogne-sur-Mer, 51.854; Drancy, 51.156.

LE SÉNAT A VOTÉ LE PROJET SUR L'OUTILLAGE NATIONAL

Paris, 19 décembre. — Le Sénat a tenu deux séances, samedi, et a voté l'ensemble du projet sur l'outillage national, à l'unanimité des 298 votants.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Milliès-Lacroix, Cadilhon et Daraignez, sur les commandes de traverses des chemins de fer passées à l'étranger par les grands réseaux.

Après le vote d'un ordre du jour de M. Milliès-Lacroix, accepté par le Gouvernement, la séance est levée à 20 h. 40.

L'Ingénieur en chef de l'aéronautique au Maroc

M. Hierschauer, ingénieur en chef de l'Aéronautique, chargé de l'aviation civile au Ministère de l'Air, s'est rendu à Rabat en avion. Il doit y effectuer une tournée d'inspection dans les divers centres d'aviation civile et de tourisme. Il se rendra ensuite à Alger, Oran, Constantine et Tunis.

VOICI M. HIERSCHAUER A SON PASSAGE A RABAT (*à gauche*), EN COMPAGNIE DU COLONEL CHEUTIN, COMMANDANT DE L'AVIATION DU MAROC (Wide World photos.)

Le mystère de Triel est éclairci

L'AMÉRICAIN WALL AVAIT ÉTÉ ASSASSINÉ PAR UN INDIVIDU TARÉ AVEC QUI IL SE LIVRAIT A DES VOLS D'AUTOS

(Wide World photos.)

Les policiers ont eu vite fait d'éclaircir l'angoissant mystère du crime commis aux environs de Paris, dans la région de Triel.

On se rappelle que jeudi dernier on trouvait sur la route de Triel à Poissy, des linges et des vêtements ensanglantés. Le soir même, dans le bois de Vincennes, une automobile dans laquelle étaient relevées des traces de sang, était aperçue abandonnée à la suite d'un accident.

Le lendemain, M. Guillaume, commissaire divisionnaire, et M. Gabrielli, chef de la 1re brigade mobile, parvenaient à savoir que les vêtements abandonnés à demi-consumés appartenaient à l'Américain Wall.

D'autre part, des témoins signalaient qu'au cours de la nuit de mercredi à jeudi, un individu avait été vu jetant un paquet assez lourd du pont de Triel dans les eaux de la Seine.

LES DÉCLARATIONS D'UN AMI DE RICHARD WALL

Après avoir établi l'identité de la victime de la tragédie de Triel, la police recherchait immédiatement les amis du disparu.

Samedi vers 1 h. du matin, une filature était organisée rue Guersant, à l'angle du boulevard Gouvion-St-Cyr, dans le quartier de la porte Champerret. Au n° 46, au premier étage, dans un immeuble de belle apparence, des chambres sont sous-louées par une demoiselle Caillet. A 1 h. 45, M. Belin, commissaire à la brigade mobile, accompagné de trois inspecteurs, attendait rue Guersant quand, vers 2 h., il appréhendait, au moment où il s'apprêtait à rentrer chez lui, M. Barbat, ami de la danseuse, Mlle Terbeck, contre laquelle Wall avait, en février 1931, déposé une plainte pour vol de 20.000 dollars, affaire qui se termina par un non-lieu.

M. Jean Barbat fut immédiatement conduit dans les locaux de la police judiciaire, quai des Orfèvres où l'attendaient M. Xavier Guichard, directeur de la police judiciaire, et M. Guillaume, commissaire divisionnaire.

En cours de route, M. Barbat s'étonnant de la mesure dont il était l'objet, a fait quelques confidences aux inspecteurs : « En me rendant rue Lemercier, tantôt, chez mes parents, a-t-il déclaré aux inspecteurs, mon père m'a informé que des policiers et des journalistes étaient à ma recherche. C'est alors que je me suis rendu dans un grand journal, désireux de m'expliquer. A la rédaction j'ai demandé pourquoi on me recherchait et aux questions qui m'ont été posées, j'ai répondu en expliquant ma vie, l'emploi de mon temps durant ces jours derniers ainsi que l'ignorance où je me trouve de l'assassinat de M. Wall ».

Quelques instants plus tard, à MM. Guichard et Guillaume, Barbat a déclaré qu'il connaissait M. Wall, ce dernier étant son ancien ami et il a ajouté ce détail précieux pour l'enquête que mercredi, jour où remonte le crime, il avait déjeuné avec M. Wall, avenue des Ternes. Ce dernier était en compagnie de deux hommes dont l'un petit, brun, trapu, correspondant au signalement de l'homme aperçu à Nanterre au volant d'une automobile noire par un garagiste à qui il changeait un billet de 1.000 fr. taché de sang.

La police eut tôt fait de connaître l'adresse, à Paris, de ces deux hommes qui furent convoqués au quai des Orfèvres.

LE MEURTRIER EST ARRÊTÉ

Les deux hommes nommés Izouard et Davin, furent convoqués, mais ce ne fut qu'à la fin de la nuit dernière qu'ils se présentèrent.

M. Izouard, entendu le premier, reconnut qu'il s'était trouvé avec Wall mercredi dernier, mais il l'avait quitté au début de l'après-midi. Davin, interrogé ensuite, fournit des explications bien moins claires. De plus, les inspecteurs avaient remarqué qu'un faux-col et une chemise trouvés à demi-consumés sur la route, portaient l'initiale D... Une perquisition fut décidée et samedi matin, à 7 heures, le commissaire Belin, de la première brigade mobile, se rendait au domicile de Davin. Il y retrouvait un faux-col et une chemise semblable à celle que portait Wall.

LES AVEUX

Davin fut conduit de nouveau devant M. Guillaume. Il continua à nier, mais mis en présence des deux faux-cols et des deux chemises, force lui fut d'avouer. Il reconnut qu'il avait entraîné Wall dans la banlieue parisienne. Arrivé près de Triel, il avait tiré sur lui une balle de revolver, l'avait à moitié déshabillé et s'était débarrassé de son corps. Le meurtre avait eu pour mobile le vol.

Aussitôt que Davin eut passé le cap des aveux, il a été interrogé plus à fond. Davin, qui est né le 19 décembre 1906, à Neuilly, et qui est marié à Mme Nathalie Kortchou, âgée de 25 ans, originaire de Sébastopol, a fait le récit complet du crime.

Mercredi dernier, vers 11 heures du matin, Davin avait rencontré Wall, avenue des Ternes. Celui-ci se rendait à ce moment dans un bar où il devait rencontrer deux amis, MM. Barbat et Izouard. A ce moment, Wall demanda à Davin d'aller pour lui toucher un chèque de 300 dollars.

« Je me suis rendu immédiatement à la banque, a déclaré Davin, avec la voiture qu'il possédait à ce moment, et contre le chèque, j'ai reçu une somme de 7.600 fr. C'est à ce moment que l'idée du crime a germé dans mon esprit.

» Après avoir acheté un revolver, avenue de la Grande-Armée, j'ai été dans le bois de Boulogne. J'ai chargé l'arme et j'ai tiré deux balles en l'air afin d'en vérifier le fonctionnement. J'ai regagné peu après l'avenue des Ternes ».

» Après avoir consommé avec Wall, je l'ai décidé facilement à venir faire une promenade. J'ai pris le volant, Wall s'asseyant à ma droite. Nous nous sommes rendus dans les bois de St Cucufa, que je connais assez bien.

» Arrivé dan un endroit désert, tenant le volant d'une main, j'ai fait semblant de mettre mes gants dans ma poche. J'ai sorti le revolver et j'ai tiré une première fois sur Wall. Wall atteint à la nuque, s'écria : « All Right! De l'air! Ouvrez la fenêtre ». Un deuxième, puis un troisième coup de feu et il s'écroula sur les coussins.

» A partir de ce moment, je ne sais plus exactement où je me suis rendu».

LA DISPARITION DU CADAVRE

Il s'agit maintenant de faire préciser à Guy-Albert Davin dans quelles circonstances il a pu se débarrasser du cadavre, des vêtements de Wall et des sièges de la voiture.

S'il répond franchement par moment et d'une voix assurée, il pleure abondamment aussitôt après et l'on ne peut guère en tirer que des monosyllabes. « J'ai arrêté la voiture après les coups de feu. J'étais en plein bois. Mais au moment où j'allais descendre, j'ai aperçu un cantonnier à travers les branches. J'ai attendu; le cantonnier venant dans ma direction, j'ai remis la voiture en marche. Quelle heure était-il à ce moment? Je ne puis le dire exactement. En tout cas, il faisait encore jour ».

Pendant plusieurs heures, Davin aurait erré sur les routes. Vers 19 h., il était à Mantes. «Dans la Grande-Rue, je suis entré chez un coutelier; j'y ai fait l'acquisition d'une paire de ciseaux. Je voulais déshabiller Wall; me débarrasser de ses vêtements, jeter son corps dans la Seine. Comme il n'a ni parents, ni amis, personne n'aurait signalé sa disparition; je pouvais ainsi espérer ne pas être inquiété ».

Ayant quitté Mantes, Davin se débarrasse sur la route d'un des sièges de la voiture et d'un coussin qui portaient des traces de sang. Il lui faut maintenant dévêtir sa victime. A l'aide des ciseaux, il y parvient assez facilement. Des vêtements il fait deux paquets, laissant le corps nu à l'arrière de l'automobile. Davin arrive ainsi à Triel. Il va acheter dans une coopérative deux bidons d'essence.

« J'ai repris à ce moment la route de Poissy. M'étant arrêté sur le bord gauche de la route, j'ai voulu brûler un premier paquet de vêtements; puis, après avoir fait demi-tour, je me suis retrouvé sans savoir comment sur un pont. J'ai parcouru une dizaine de fois ce pont, ayant remarqué qu'il y passait souvent du monde. Enfin, profitant de quelques instants où j'étais seul, j'ai descendu le cadavre et entre deux travées, je l'ai jeté dans la Seine.

» Lorsque j'eus déshabillé Wall, je pris dans les poches de ses vêtements six billets de 1.000 francs ».

Seul dans la voiture, Davin reprend la route de Paris. A quelques kilomètres de Triel, il s'arrête de nouveau, descend et brûle le deuxième paquet de vêtements.

C'est dans ce paquet qu'il avait placé sa veste tachée de sang. Un peu avant Saint-Germain, l'assassin se débarrassa de la chemise, du col et de la cravate de la victime également maculés de sang. « Je les ai jetés dans un ruisseau sans les avoir lavés », a-t-il déclaré. Puis Davin endosse une veste en lustrine noire achetée à Meulan et arrive ainsi à Nanterre, où il achète, chez deux marchands, de l'essence pour la voiture. Il les paie avec des billets de mille francs. « A Paris, poursuit Davin, j'ai arrêté la voiture rue Laborde. M'étant aperçu que j'y avais oublié mon revolver, je suis revenu le prendre. J'ai essuyé à ce moment les glaces. Il était 21 h. 45 ou 22 heures lorsque je suis rentré à mon domicile. Ma femme était en larmes. Je l'ai consolée, lui disant que mes vêtements m'avaient été dérobés dans un établissement de bains. Je lui ai remis 4.000 fr. ».

(Photo Keystone.)

L'AMÉRICAIN WALL

LA SIMULATION D'UN ACCIDENT

« Cet argent provient d'une affaire, lui ai-je dit ».

Le meurtrier se couche. Le lendemain, à 6 heures, il est debout. Il va prendre immédiatement la voiture rue Laborde. « Le hasard m'a amené dans le bois de Vincennes. L'idée m'est venue à ce moment de simuler un accident. J'ai mis plein gaz et j'ai jeté la voiture contre un arbre ».

Davin revient à Neuilly; il confie son revolver — il avait pris soin auparavant de remplir le chargeur — à sa mère, avec laquelle il habite, puis il revient à Paris. « Je n'ai pris que 6.000 fr. dans la poche de Wall. Il est probable que le septième billet aura été brûlé avec ses vêtements. J'ai remis 4.000 fr. à ma femme ainsi que je vous l'ai dit. Avec ces sommes, nous avons fait différents achats. Le reste a été saisi ce matin. Avec les deux autres billets de mille francs, j'ai payé une dette de 1.400 fr. à un de mes amis, M. Julien Bonnell, demeurant, 15, rue Théodore-de-Banville. Il ne me reste sur moi que 180 francs ».

Quand l'interrogatoire de Davin fut terminé, il était midi. L'assassin se laissa photographier non sans difficulté, puis on le fit déjeuner.

D'autre part, l'enquête, effectuée au domicile de Davin, a établi par les témoignages recueillis jusqu'ici que l'assassin ne semblait pas avoir attiré particulièrement la méfiance. Il paraissait mener une existence régulière, bien qu'il fut sans travail depuis plus d'un mois. On avait seulement remarqué, dans les établissements qu'il fréquentait souvent avec la victime, son allure et ses attitudes ambiguës.

DAVIN EST CONDUIT A VERSAILLES

A 15 h. 15, Davin a quitté le quai des Orfèvres, escorté de MM. Gabrielli et Belin, commissaires et de plusieurs inspecteurs de la brigade mobile qui l'ont conduit à Versailles et mis à la disposition de M. Gay, juge d'instruction.

Les policiers ont emporté avec eux deux valises ayant appartenu à Wall. Ces valises avaient été apportées ce matin à la police judiciaire par M. Izoard qui a raconté à M. Guillaume, commissaire à la police judiciaire, que son ami Wall était venu le voir la semaine dernière, à bout de ressources, il l'avait hébergé pendant deux jours et lundi ils avaient été tous les deux dégager les valises à l'Hôtel de Bourgogne.

En arrivant au Palais de Justice, où se trouvaient de nombreux curieux, le jeune bandit se mit à pleurer et chercha à dissimuler son visage aux photographes. Introduit dans le cabinet de M. Gay, juge d'instruction, Davin eut une crise de larmes et s'affaissa dans un fauteuil. A toutes les questions il ne répondit que par des sons inarticulés et continua à sanglotter.

Pris de pitié, Me Maurice Garçon,

LE PARQUET ET LES POLICIERS SUR LE PONT DE TRIEL

Dans l'angle : LE CANTONNIER QUI A ENTENDU LE COUP DE FEU.

(*C'est sous ce pont que le cadavre de M. Wall a été jeté en Seine.*)